

CRÉATEURS OU REPRENEURS DE CAFÉS, HÔTELS, RESTAURANTS ET DISCOTHÈQUES

Pour obtenir votre
PERMIS
D'EXPLOITATION

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

CHOISISSEZ L'EXPERTISE CCI DES LANDES

Le permis d'exploitation est obligatoire depuis le 2 avril 2007 pour tout futur exploitant d'une licence de débit de boissons (licence III et IV), d'une «petite licence restaurant» ou d'une licence «restaurant». Pour l'obtenir, il faut suivre un stage de 20 heures donnant lieu à la délivrance du permis d'exploitation nominatif valable dix ans.

Le Permis d'Exploitation avec la CCI des Landes, bien plus qu'une formalité obligatoire !

Véritable boîte à outils de services aux entreprises, le rôle de la CCI des Landes ne s'arrête pas à la formation. Nous assurons au quotidien un accompagnement de proximité, un soutien et du conseil dès le démarrage et tout au long de votre activité.

Des formateurs expérimentés à votre écoute

Pour être au plus proche des futurs exploitants, la CCI des Landes vous propose sur l'ensemble du département tous les mois des sessions de formation. Elles sont dispensées par des formateurs d'expérience qui s'assurent de la compréhension des informations délivrées.

Principes d'hygiène alimentaire



Connaître les règles d'hygiène alimentaire et maîtriser les risques biologiques dans la restauration. Mettre en place la méthode HACCP et en assurer le suivi dans son établissement.

Calendrier 1er semestre 2020

- > 3 et 10 février à Dax
- > 9 et 16 mars à Dax
- > 17 et 18 mars à Parentis en Born
- > 30 mars et 6 avril à Mont de Marsan
- > 4 et 11 mai à Dax
- > 19 et 20 mai à Parentis en Born
- > 15 et 22 juin à Dax

Action de 14 heures (2 jours)

Coût : 250 € net de taxes
Le coût de cette formation peut être pris en charge par votre fonds de formation.

5 jours pour entreprendre



Pour réussir votre projet d'entreprise. Assurer le bon lancement et faciliter le financement de votre projet.

Calendrier 1er semestre 2020

- > du 17 au 21 février à Mont de Marsan
- > du 2 au 6 mars à Biscarrosse
- > du 16 au 20 mars à Dax
- > du 20 au 24 avril à Mont de Marsan
- > du 11 au 15 mai à Dax

Action de 35 heures (5 jours)

Coût : 450 € net de taxes
Le coût de cette formation peut être pris en charge par votre fonds de formation.

Le permis d'exploitation

N° agrément INTD 1927578A

PROGRAMME

- 1 Le cadre législatif et réglementaire
- 2 Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place
- 3 Les obligations d'exploitation
- 4 La réglementation locale
- 5 Mises en situation et évaluation des connaissances



CALENDRIER 1er SEMESTRE 2020

- > 4 au 6 février à Dax
- > 10 au 12 mars à Dax
- > 24 au 26 mars à Parentis en Born
- > 7 au 9 avril à Mont de Marsan
- > 5 au 7 mai
- > 2 au 4 juin ET 16 au 18 juin
- > 30 juin au 2 juillet

Lieux :

Parentis en Born
Capbreton
Dax
Mont-de-Marsan

COÛT

600 € net de taxes

Le coût de cette formation peut être pris en charge par votre fonds de formation.



Davina MOLINES
Conseillère Commerce
davina.molines@landes.cci.fr
t. 05 58 90 42 97
p. 06 30 56 34 73